

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Justice : 82 ex-employés de IEG réclament 2 milliards de dommages et intérêts

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

82 ex-employés de la société Impact Environnement Gabon (IEG), licenciés abusivement il y a presque trois ans, réclament 2 milliards de francs en guise de dommages et intérêts à ladite société. Leur avocat, Me Nicaise Narcisse Ondo Nguema, a, lors d'une déclaration publique, rappelé les faits. Non sans s'insurger relativement à la durée de la procédure, qui a pourtant été mise en délibéré depuis deux ans au tribunal de Mouila. Revenant donc sur les faits, Me Ondo Nguema explique que dans le cadre de l'exploitation pétrolière dans le département de Mandji Ndolou, IEG avait obtenu un contrat de sous-traitance avec la société Addax qui, en 2013,

avait rompu unilatéralement cette convention. En réparation des dommages et intérêts, Addax aurait établi un chèque de 2 milliards 334 millions, pour permettre aux responsables d'IEG de payer les droits de leurs salariés. Une fois ledit chèque touché, ces derniers viendront prétexter devant le tribunal qu'ils ont procédé à un licenciement économique de leurs salariés. Le chèque ayant pris une destination inconnue. " Au moment de cette rupture abusive de contrat, le licenciement économique prétexté par les responsables d'IEG était encadré par les articles 56 et suivant du Code du travail, qui précise que tout licenciement individuel ou collectif fondé sur un mode d'ordre économique est subordonné à une autorisation de l'inspecteur du travail du ressort, même en cas de règlement judiciaire ou

de liquidation des biens. Or, les patrons d'IEG n'ont jamais obtenu l'autorisation de licenciement économique de la part de l'inspecteur du travail de la Ngounié, seule autorité compétente à décider d'un tel motif de licenciement", indique Me Ondo Nguema. Lequel considère donc que le licenciement effectué par les responsables d'IEG est d'ordre abusif. Aussi, pour l'avocat, s'agit-il d'un fait juridiquement établi. Contacté, l'avocat d'IEG, Me Élie Missou, a laissé entendre qu'il doit d'abord se rendre à Mouila. Afin de prendre connaissance de l'état



Photo: Abel Eyeghe/L'Union

Me Nicaise Ondo, l'avocat des employés licenciés.

concret actuel de la procédure liée à ce dossier. " Je suis un professionnel et je me dois de vous fournir des déclarations sérieuses qui pourront par la suite être vérifiées et prouvées ", a-t-il confié.

### Koula-Moutou : la famille de Kelly

### Loundou Ndinga croit à un assassinat

D.M  
Koula-Moutou/Gabon

SIX mois que Kelly Loundou Ndinga a disparu de la circulation, à Koula-Moutou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo. Six mois sans que l'on sache très exactement ce qu'il est arrivé à ce jeune Gabonais atteint de troubles mentaux. Toute chose qui laisse sa famille croire à un assassinat. En effet, le lendemain de la disparition du jeune homme de 21 ans, le 8 juillet 2021, au quartier Jardin dans le 2e arrondissement de Koula-Moutou, ses parents s'étaient mobilisés en vue de le retrouver. Six mois après, la mise à contribution des forces de défense et de sécurité n'a rien donné. D'autant que les Officiers de police judiciaire (OPJ) n'ont toujours trouvé aucun indice pouvant leur indiquer une piste crédible. Aussi, les craintes entretenues par la famille dès le jour même où Kelly Loundou Ndinga s'est volatilisé – notamment que le pire n'était pas à exclure par les temps qui courent



Photo: D.M/L'Union

#### L'avis de recherche lancé par la famille le lendemain de la disparition.

–, ont-elles fini par se confirmer. "Il a sans doute été assassiné par des personnes très mal intentionnées", croit savoir d'aucuns. Étant donné que le jeune homme affecté par un retard mental n'avait pas pour habitude de se tenir à l'écart de la famille, encore moins de s'éloigner du quartier, l'hypothèse d'un enlèvement organisé avec la complicité de personnes proches du disparu deviendrait crédible. Certains parents continuant, malgré tout, à nourrir l'espoir d'un retour miraculeux de Kelly Loundou Ndinga.



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Concours d'entrée au Centre des Métiers de l'Electricité (CME) de Bingerville, en Côte d'Ivoire



Vue partielle des bâtiments du CME de Bingerville

Libreville, le 11 janvier 2022. La SEEG organise le concours d'entrée au Centre des Métiers de l'Electricité (CME) de Bingerville, en Côte d'Ivoire. Les épreuves écrites se dérouleront durant la semaine du lundi 24 au vendredi 28 janvier 2022 au Centre des Métiers Jean Violas d'Owendo.

Les candidats admis suivront une formation d'un (1) an dans les métiers de l'électricité au CME de Bingerville, sanctionnée par un diplôme de Licence professionnelle.

Le concours est ouvert aux gabonais dont l'âge varie entre 20 et 27 ans échus à la date du concours, détenteurs d'un BTS dans les filières techniques.

Pour faire acte de candidature, les personnes intéressées doivent envoyer leurs dossiers complets par mail uniquement à l'adresse : [concoursLP2022@seeg-gabon.com](mailto:concoursLP2022@seeg-gabon.com) au plus tard le 14 janvier 2022. Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande manuscrite précisant le contact téléphonique et mail ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou une copie du passeport en cours de validité;
- Une copie de l'acte de naissance;
- Une copie du diplôme obtenu;
- Une photo d'identité couleur.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à s'adresser les jours ouvrables de 8h à 15h, à la Direction de la Formation et de la Prospective au 011 76 75 71. Le nombre de places est limité !

La Direction  
Communication et Marketing  
011 76 78 53

[www.seeg-gabon.com](http://www.seeg-gabon.com)


